



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**COMITE DE MASSIF
DES ALPES**

Dossier suivi par :
Corinne ADJUTO, Responsable des instances
06 45 69 79 77

Grenoble, le 27/05/2024

INSTANCES DU COMITE DE MASSIF DES ALPES

COMMISSION PERMANENTE

Du lundi 13 MAI 2024 de 15h à 17h

à Lyon, conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

Compte-rendu

Ouverture de séance par le président de la commission permanente, Fabrice Pannekoucke

→ Hommages à :

- **Raoul Hadou**, représentant de Force Ouvrière au Comité de massif et au Ceser Provence-Alpes-Côte d'Azur jusqu'en 2023 ; il s'est éteint le 25 avril dernier à l'âge de 72 ans. Grand nom du syndicalisme dans le département des Hautes-Alpes, il a siégé au Comité de massif des Alpes pendant plus de 20 ans ; il était également membre du Conseil national de la montagne. Un de ses derniers combats dans les Alpes et au niveau national, fut de porter haut et fort les améliorations à apporter aux conditions de travail des travailleurs saisonniers, en particulier leur hébergement. Il avait ainsi beaucoup œuvré l'année dernière à l'élaboration de la motion du Comité de massif.
- **Florence Duvand**, Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, conseillère communautaire du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance, maire adjointe à la ville d'Évian et vice-présidente de l'Office de Tourisme d'Evian, est décédée le 21 avril à l'âge de 59 ans. Commerçante passionnée et très engagée dans la vie politique, elle avait notamment beaucoup œuvré à faire entrer le Pays d'Évian, Vallée d'Abondance dans le programme des Espaces valléens dont elle était l'élue référente.

→ Rappel de l'ordre du jour :

- Restitution et suites de la conférence ministérielle du 18 avril qui s'est tenue dans le cadre du salon Mountain Planet
- Initialisation de l'élaboration du Plan stratégique d'adaptation au changement climatique pour le massif alpin
- Alpes françaises aux JOP d'hiver 2030

Séquence 1 : Retour sur la conférence ministérielle du 18 avril 2024 à Mountain Planet

Intervention de **Nicolas EVRARD**, membre du Comité de massif et de la CP en tant que représentant des communes de Haute-Savoie, également conseiller ministériel de Dominique Faure.

La conférence ministérielle du 18/04/2024 a débuté par la présentation officielle du rapport du député des Hautes-Alpes, Joël Giraud, « *Pour une montagne vivante en 2030* ».

Les propos de la ministre qui ont suivi cette présentation, appellent à une vision équilibrée et intégrée des territoires de montagne, vision plus uniquement fondée sur l'activité liée au ski. En effet, si cette activité va perdurer sur certains territoires, d'autres vont devoir imaginer une offre touristique nouvelle. Mais au-delà des activités touristiques, les territoires de montagne doivent œuvrer à une diversification économique plus globale et anticiper les problématiques liées notamment à l'habitat et aux mobilités.

Les territoires d'ores et déjà impactés par le changement climatique vont ainsi devoir s'adapter et l'Etat s'engage à les accompagner. Ainsi, la situation de l'Alpe du Grand Serre,

station de moyenne montagne en Matheysine, proche de l'agglomération grenobloise, fortement impactée par le changement climatique et en difficulté financière, va être étudiée comme « un cas d'école » permettant de construire une méthode reproductible d'accompagnement des territoires pour un avenir différent.

Après avoir consulté les services de l'Etat local, Nicolas Evrard reviendra vers l'ensemble des acteurs pouvant contribuer à la construction de cette méthode.

L'intervention de Nicolas Evrard est complétée par celle de Nicolas Gouvernel pour un point rapide sur les deux tables-rondes et la rencontre inter-programmes alpins (Espaces valléens, Avenir Montagnes et Territoires d'industrie) avec la CEC Alpes (Convention des entreprises pour le climat), organisées par le commissariat de massif lors du salon Mountain Planet. Les thèmes abordés pendant ces rencontres sont étroitement liés aux messages de la ministre Dominique Faure en faveur des transitions économiques et écologiques des stations. Ces tables-rondes ont eu un vif succès et ont permis, avec le stand de l'ANCT, de faire connaître le comité de massif et ses instances, objectif qui, pour rappel, a été défini comme prioritaire par le préfet coordonnateur de massif lors de la session plénière d'installation de la mandature 2023/2029.

Séquence 2 : Plan stratégique d'adaptation au changement climatique (PACC)

L'objectif de cette séquence fut d'expliquer le contexte réglementaire conduisant à l'établissement du PACC sur le massif alpin puis de poser des bases d'un travail commun, et plus précisément de :

- partager les concepts de base,
- définir les finalités du plan,
- arrêter une méthodologie d'élaboration.

La loi Climat et Résilience, dans son article 251, dispose qu' « **Il [le comité de massif] élabore un plan stratégique d'adaptation au changement climatique, identifiant notamment les voies de diversification des activités économiques et touristiques face à l'augmentation du niveau moyen des températures en zones de montagne.** ».

A ce jour, l'inscription des PACC de massif dans la loi n'a fait l'objet d'aucun décret d'application, et n'est assortie ni de délai, ni de cadrage ou d'instructions particulières.

Il appartient ainsi à chaque Comité de massif de s'emparer du sujet de manière libre et responsable.

Tous les membres sont invités à s'exprimer sur le sujet et à contribuer à l'élaboration de ce plan, selon la méthodologie proposée par le collectif alpin (commissariat de massif et services Montagne des deux Régions) partagée en séance et restituée dans la **note ad hoc**.

→ **Voir « Note méthodologique PACC alpin » jointe au présent compte-rendu.**

→ **Prochaine étape**: consolidation de la méthode et poursuite des débats en commission permanente du 17/06/24 puis en plénière du 02/07/2024.

Séquence 3 : JOP 2030

Informations partagées sur la phase de candidature :

- Les membres du CIO sont venus visiter les sites présélectionnés début mai : Haute-Savoie, Tarentaise, Briançonnais, Métropole Nice-Côte-d 'Azur. Un état des lieux de l'existant (hébergements, mobilités, équipements sportifs, etc.) a été réalisé afin d'évaluer ce qu'il restera à construire. Il est rappelé que les JOP 2030 s'inscrivent dans une nouvelle dynamique avec des notions socles de durabilité, d'héritage et de sobriété, tant environnementale que financière.
- Les enseignements issus des JO de Paris 2024 seront essentiels pour construire les JOP 2030. La préparation des JO 2024 s'était étendue sur une période de 10 ans ; celle des JOP 2030 se concentrera sur 5 années, les ambitions seront donc nécessairement plus modestes.
- Il n'y aura par exemple probablement aucune construction « à usage unique » comme cela a pu être le cas lors des éditions précédentes des JO d'hiver. Par ailleurs, les échanges à venir devront dépasser les seuls sujets des équipements accueillant les sportifs et accorder une place importante à la culture et la jeunesse notamment.
- Ces JOP 2030 représentent une opportunité à saisir pour ouvrir la voie à un nouveau genre d'olympiades et la candidature française doit avoir un impact sur la transition de ces jeux pour qu'ils puissent perdurer dans le temps. Ces jeux constitueront assurément un « accélérateur » pour les territoires Alpains en termes de mobilités décarbonées et de réponses aux besoins en matière d'habitat permanent ou saisonnier.
- Le CIO entend constituer une comitologie dédiée à l'organisation des jeux, sur le modèle de ce qui a été réalisé pour les JO 2024 et compte s'appuyer sur la comitologie déjà en place. Un COJOP (Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques) devrait être créé après la validation de la candidature et une loi olympique est en préparation pour une promulgation avant la fin de l'année 2024.
- L'annonce de la validation de la candidature alpine aura lieu le 24/07/2024.

Création d'un groupe de travail dédié, rattaché à la CP :

Lors de la session plénière d'installation du Comité de massif des Alpes du 11 mars dernier, le principe de créer un groupe de travail dédié aux JOP 2030 a été acté.

Fabrice Pannekoucke propose aux membres de la CP d'instituer ce groupe de travail dédié à l'accompagnement de la préparation des jeux. L'ensemble des membres du comité de massif seront invités très prochainement à faire part de leur souhait de s'engager dans ce groupe. La question d'un nombre maximal de participants a été soulevée en séance, en cas d'engouement pour participer à ce groupe de travail, mais n'a pas été tranchée. Le commissaire de massif propose de rédiger une charte d'engagement qui accompagnera le courriel de demande.

Ce groupe de travail sera force de propositions. Il aura en effet pour objectif principal de fournir des avis de synthèse sur des sujets potentiellement difficiles et clivants, de porter les enjeux du massif auprès des instances organisatrices, de valoriser les filières, etc. Le groupe s'assurera de la bonne information des membres du Comité et aura vocation à perdurer jusqu'en 2031 de façon à pouvoir tirer les conclusions et les enseignements qui s'imposeront après les jeux pour accompagner les territoires d'accueil.

Ce groupe de travail sera celui « *des jeux au service des territoires* ».

En fin de séance, le commissariat de massif rappelle les prochaines échéances des instances du massif :

- CP le 17 juin 2024 après-midi
- Séance plénière du Comité de massif le 2 juillet 2024 (lieu pressenti : la Drôme)
- Universités d'été alpines : 3 jours en Tarentaise les 10, 11 et 12 septembre 2024 (séminaire Mobilités, séminaire des élus, CP)
- Séance plénière du Comité de massif le 9 octobre après-midi dans le Dévoluy, en amont du congrès de l'ANEM qui se déroulera à Superdévoluy les 10 et 11 octobre.

Le président de la CP lève la séance à 17h30.